

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n° 01 ? Budget Général

Date de décision: 30/07/2026

Date de réception de l'accusé 31/07/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260730_126

Identifiant unique de l'acte : 012-200067163-20260730-20260730_126-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20006716300010-012038-DM1-2026-31072026000000.xml
(99_BU-012-200067163-20260731-20260730_126-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 20260730_126 Décision modificative n° 01 - Budget Général.pdf (70_DE-012-200067163-20260731-20260730_126-BF-1-1_2.pdf)
20260730_126 Décision modificative n° 01 - Budget Général

Annexe : BG DM1 2026 pages signatures - signée.pdf (71_AN-012-200067163-20260731-20260730_126-BF-1-1_3.pdf)
BG DM1 2026 pages signatures - signée

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de convocation : 23/07/2026

Séance du 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe BRAL, Francis CULIÉ, Olivier PASTUREL, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sylvie BARDY à Jean-Louis CABANES, Philippe GIGANON à Philippe ROQUES, Pierrette MENRAS-COT à André SERIN

Absents excusés : Michelle FONTANILLES

Absent : David MAURY

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260730_126

Objet : Décision modificative n° 01 – Budget Général

Monsieur le Président propose la Décision Modificative n° 01 suivante, nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2026 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
Total Général	1 000 000.00 €		1 000 000.00 €	

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

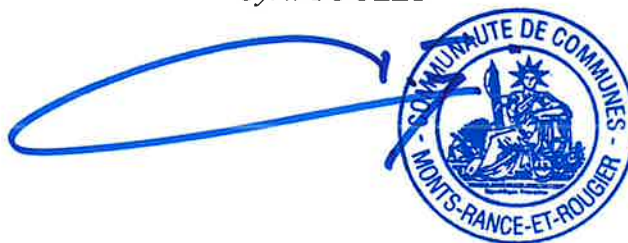
- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 01 pour le Budget Général,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Cyril TOUZET



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

ARRETE ET SIGNATURES

DM n°1 2026

CC MONTS, RANCE ET ROUGIER (BUDGET GENERAL) - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER

28/07/2026 14:07

Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Belmont-sur-Rance, le 30/07/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Belmont-sur-Rance, le

Votes

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	33
Nombre de suffrages exprimés :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 23/07/2026

Signataire

Signataire	
ALBET Eloi	
ALIÈS Monique	
BARDY Sylvie <i>ayant donné pouvoir à CABANES Jean-Louis</i>	
CABANES Jean-Louis	
CASTAN Yves	
CHIBAUDEL Claude	
COUDERC Franck	
DEVIC Claire	
FONTANILLES Michelle <i>absente excusée</i>	
GIGANON Philippe <i>ayant donné pouvoir à ROQUES Philippe</i>	
GINIEIS Céline <i>représentée par son suppléant CULTE Francis</i>	
HOULÈS Eric	
JACQUEMOND Jean-Luc	

ARRETE ET SIGNATURES

DM n°1 2026

CC MONTS, RANCE ET ROUGIER (BUDGET GENERAL) - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER

28/07/2026 14:07 Page 2 / 3

Signataire	
LAVABRE Jacqueline	
LE CHARPENTIER Eva	
MAJOREL Jean-François <i>représenté par son suppléant PASTUREL Olivier</i>	
MANIBAL Julien <i>représenté par son suppléant SIMONIN Michel</i>	
MAURY David <i>absent</i>	
MENRAS - COT Pierrette <i>ayant donné pouvoir à BERTIN André</i>	
NEGRE Jean-Marc <i>représenté par son suppléant BRAL Christophe</i>	
PERRIER Adrienne	
PUECH Xavier	
RAMBIER Vanessa	
RAMONDENC Viviane	
RICARD Nathalie	
RIVEMALE Patrick	
ROQUES Patrick	
ROQUES Philippe	
SABATHIER Jean-Philippe	
SALES Guy	

ARRETE ET SIGNATURES

DM n°1 2026

CC MONTS, RANCE ET ROUGIER (BUDGET GENERAL) - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER

28/07/2026 14:07

Page 3 / 3

Signataire	
SERIN André	
SOLIER Anne-Claire	
SPATARO Serge	
TOUREL Jean-Claude	
TOUZET Cyril	
VIALA Bernard	
VIALA Patrice	
WOLKOWICKI Michel	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le



A Belmont-sur-Rance, le